COMMUNE DE REQUEIL
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07 Octobre 2026

Étaient présents : Mesdames Catherine QUERU, Stéphane BROCHARD, Danielle HERISSE, Claudine BURBAN, Lydia CHARRIEAU, Alexia BODEREAU, Cindy MAUGER, Noémie SANCHEZ
et Messieurs Denis PINEAU, Eric RAY, Kilian BROCHARD, Dany DUPUY, Victor TODESCHINI
Absents :
Mme Katia DROUART donne procuration à Mme Danielle HERISSE
Mr Thomas AUGE donne procuration à Mr Kilian BROCHARD.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30
Secrétaire de séance : Madame Noémie SANCHEZ

En préambule au conseil municipal :

- Intervention de Monsieur MOUCHARD : CDL : Conseiller aux Décideurs Locaux

Monsieur Mouchard présente aux membres du Conseil Municipal le fonctionnement d'un budget communal.

Mme Catherine Quéru demande l'ajout de trois points à l'ordre du Jour :

1. Délibération pour la vente d'un camion
2. Délibération pour la location des garages et du grenier
3. Délibération pour la signature d'une convention de mise à disposition du stade municipal

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

- Point détaillé des finances de la commune :

Présentation du budget communal par Madame Danielle HERISSE au 01/10/2026.
Il est fait mention que 43 % des recettes proviennent de la fiscalité.

Mme Catherine Quéru propose qu'un point finance soit effectué tous les trois mois.

- Approbation à l'unanimité du PV du conseil Municipal du 11 septembre 2026

- Délibération pour l'adhésion au groupement de commande concernant le contrôle des aires de jeux :

Mme le Maire explique les objectifs de la convention : Pour information le contrôle N-1 avait un coût de 9€ par équipement soit 151,20 € TTC pour les 14 équipements de la commune.
Les équipements sportifs doivent être contrôlés tous les ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour le renouvellement de l'adhésion à ce groupement de commande.

- Délibération pour la vente du camion :

À la suite du désistement de l'acquéreur précédent, la Commune de Pontvallain souhaite se porter acquéreur pour la somme de 12000 € TTC.
Mr Kilian Brochard remarque que le montant de mise en vente était de 14500 € soit une perte de 2500 €.
Mme Catherine Quéru rappelle que le prix de vente voté en Conseil Municipal, pour l'acquéreur initial qui s'est désisté était de 12000€.

Par 10 voix Pour, 5 Abstentions, le Conseil Municipal accepte la vente du camion à la Commune de Pontvallain pour la somme de 12000 € TTC.

- Délibération pour la location des 2 garages et 1 grenier :

Le nouveau propriétaire des locaux situés au 32 rue Jules Ferry actuellement loués à la commune, accepte la continuité de contrat jusqu'en décembre 2027. Il ne souhaite pas refaire de bail, mais souhaite un avenant pour une augmentation de tarif. Le loyer actuel est de 30 €/mois par local soit 90 €/ mois. Ce tarif est inchangé depuis 2018, s'il avait suivi l'inflation, il sera actuellement à 103 €/mois.
Mr Kilian Brochard souligne que le bail est normalement en tacite reconduction pour 3 ans. Mr Victor TODESCHINI souligne que le nouveau propriétaire est dans l'obligation de respecter le bail.
Mme Catherine Quéru fait lecture du bail. Mme Lydia CHARRIEAU fait lecture du texte de loi.

Par 8 voix Pour, 3 Abstentions et 4 voix Contre, le Conseil Municipal décide de maintenir les conditions actuelles du bail. Conformément à celui-ci, le loyer pourra être revu à sa date anniversaire en fonction de l'indice IRL si le propriétaire actuel en fait la demande.

- Délibération pour signature d'une convention de mise à disposition du Stade Municipal :

Mr Dany DUPUY expose que « L'entente de l'Aune » souhaite utiliser le terrain 2 fois par semaine et le week-end.

Mme Catherine Quéru fait lecture de la proposition de convention. Mme Lydia CHARRIEAU propose d'y ajouter l'entretien et le nettoyage de la buvette dans les tâches imposées aux utilisateurs. Mme Cindy MAUGER ajoute le retrait des poubelles.
A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le prêt du terrain.

- Point des différentes Commissions :
 - Une vérification des différentes commissions est refaite pour validation
 - SMVL : Syndicat Mixte du Val de Loir : Mr Dany DUPUY nous informe qu'à la suite du changement de ramassage des Ordures Ménagères à partir du 1er janvier 2027, le SMVL propose à la Commune pour le ramassage sur la Place soit 1/semaine soit 1 toutes les 2 semaines. Si le passage se fait toutes les semaines, le tarif sera doublé soit un coût supplémentaire de 500,50€.

Il apparaît qu'actuellement, un passage tous les quinze jours ne serait problématique que lorsque la salle socioculturelle est louée. Il est proposé de modifier le règlement de location de la salle, afin que chaque locataire emporte avec lui ses déchets. Pour rappel un point d'apport volontaire est situé sur la place, les locataires doivent déjà y apporter leurs déchets recyclables.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour un passage tous les quinze jours pour les OM communales de la place.

Concernant le OM du groupe scolaire, le SMVL ne propose pas d'aménagement, le ramassage restera hebdomadaire.

Mr Dany DUPUY rappelle la possibilité de visiter le centre de tri des déchets de Parcay Meslay le 19 octobre 2026.

- Communauté de Communes :

Mme Alexia BODEREAU, membre de la commission SANTE, informe de

- L'arrivée d'un nouveau médecin à Mansigné à partir du 19 octobre 2026,
- Un tournage de « 66 minutes »(M6) aura lieu sur ce docteur.
- La maison médicale du Lude en cours de construction : les travaux sont prévus pour durer 14 mois
- Les loyers prévus ont été adoptés.

Mr Denis PINEAU, membre de la commission AMMENAGEMENT DU TERRITOIRE, informe qu'un travail est en cours sur le mode de circulation (piste cyclable, aménagement....).

Mr Denis PINEAU, membre du SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable informe de l'intervention du SIAEP pour travaux.

- Questions diverses :

Mme Catherine Quéru rappelle l'organisation des commissions et du Conseil Municipal : respect, écoute, prise de parole.

Point du Dépôt de plainte concernant le mur rue Victor Hugo échange avec la Gendarmerie de Caen pour réfection du mur par les jeunes auteurs des TAGS.

Echange avec la gendarmerie : vigilance de tous pour les comportements étranges. Mauvais stationnement : verbalisation.

Mme Catherine Quéru informe qu'il ne sera toléré aucun manque de respect envers les élus et agents. Un courrier a été envoyé cette semaine à un habitant en ce sens à la suite d'un manquement de sa part. Mme Le Maire déposera plainte si nécessaire.

Mme Catherine Quéru informe que lors des commémorations du 11 novembre, des enfants de l'école, les pompiers et la batterie fanfare seront présents.

Fin de séance : 22H 39

Le Maire

Catherine QUERU

La secrétaire de séance

Noémie SANCHEZ

MAIRIE DE REQUEIL 72510